

Article R4624-50 du Code du travail - Missions des SPST

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Le ministère du travail a fixé un modèle que doit respecter la fiche d'entreprise. Il est prévu par arrêté.

Article R4624-50 du Code du travail - Missions des SPST

Le modèle de fiche d'entreprise est fixé par arrêté du ministre chargé du travail.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Focus juridique – La fiche d'entreprise

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce que la fiche entreprise ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)